

ALIA

AUTORITÉ
LUXEMBOURGEOISE
INDÉPENDANTE
DE L'AUDIOVISUEL

AVIS N° 9/2014

du 15 octobre 2014

**du Conseil d'administration
de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel
relatif à la demande de la société CLT-UFA S.A. visant l'octroi d'une
concession pour un service de télévision luxembourgeois à rayonnement
international dénommé « RTL Z »**

Par courrier du 14 octobre 2014, le Premier Ministre, Ministre des Communications et des Médias, a consulté l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel au sujet de la demande de la société CLT-UFA S.A. visant l'octroi d'une concession pour un service de télévision luxembourgeois à rayonnement international dénommé « RTL Z ».

Après analyse du dossier, l'Autorité émet un avis favorable.

Ainsi fait et délibéré lors de la réunion de l'Autorité du 15 octobre 2014, où étaient présents :

Thierry Hoscheit, Président
Valérie Dupong, Membre
Jeannot Clement, Membre
Marc Thewes, Membre

Pour expédition conforme.

Thierry Hoscheit
Président